



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le règlement suivant :

RCA24-14004 : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le Règlement RCA24-14004 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville **<https://montreal.ca/reglements-municipaux/>**.

Fait à Montréal, le 4 décembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Gabrielle Gauthier
